

## INFORMATION DES PORTEURS DE PARTS

Madame, Monsieur,

Nous vous informons de la décision de Sienna Gestion de mettre en place, à compter du 31/10/2024, un dispositif de plafonnement des rachats (« Gates ») sur les Fonds Communs de Placement d'Entreprise (FCPE) multi-entreprises nourriciers<sup>1</sup> listés en annexe.

Nous vous rappelons qu'un mécanisme de plafonnement des rachats a été mis en place sur les fonds maîtres de ces FCPE nourriciers permettant, en cas de circonstances exceptionnelles et afin de sauvegarder les droits des porteurs de parts, d'étaler sur plusieurs valeurs liquidatives l'exécution des ordres de rachat des porteurs centralisés à une même date dès lors que ces ordres dépassent un certain seuil déterminé dans le prospectus du fonds (rachats nets de souscriptions sur la base du dernier actif net connu).

Ce mécanisme pourra être déclenché, sur décision de Sienna Gestion, dès lors que les conditions de liquidités du fonds maître ne permettent pas d'exécuter les ordres de rachat des porteurs sur une même valeur liquidative.

En tant que fonds nourricier, votre FCPE sera impacté en cas de déclenchement du plafonnement des rachats sur son fonds maître.

Par conséquent, conformément aux dispositions de l'Instruction AMF 2017-05, nous vous informons que le règlement de votre FCPE nourricier sera complété des précisions suivantes :

« En cas de décision de Sienna Gestion d'activer le dispositif de plafonnement des rachats sur le fonds maître, le Fonds nourricier pourra, également sur décision de sa Société de Gestion, décider de plafonner les rachats. Dans ce cas, le Fonds nourricier exécute au moins la part des ordres de rachat correspondant à celle exécutée par le fonds maître ».

**Cette modification ne nécessite aucune démarche de votre part et sera effective à compter du 31/10/2024, date de mise à jour du règlement de votre Fonds.**

**Cette mise à jour s'effectuera sans frais et n'aura aucune incidence sur les dates de disponibilité de vos avoirs.**

---

<sup>1</sup> Un FCPE nourricier est un fonds investi en totalité et en permanence en parts d'un seul et même fonds, qualifié de fonds « maître », et, à titre accessoire, en liquidités.

### SIENNA GESTION

Membre du groupe SIENNA INVESTMENT MANAGERS | Société anonyme à Directoire et Conseil de surveillance au capital de 9 824 748 € | RCS : 320 921 828 Paris | N° Agrément AMF : GP 97020 en date du 13 mars 1997 | N° TVA intracommunautaire : FR 47 320 921 828 | Code APE : 6430Z | Siège social : 18 rue de Courcelles 75008 Paris | [www.sienna-gestion.com](http://www.sienna-gestion.com)

Pour chacun des Fonds présents dans le(s) Plan(s) Epargne Salariale de votre entreprise, nous vous invitons à prendre connaissance de sa documentation et notamment du DIC, disponibles auprès de **vo**tre **Teneur de compte**.

Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de notre considération la meilleure.

**Sienna Gestion**

## ANNEXE – LISTE DES FCPE CONCERNES

- **EPSSENS ACTIONS EMPLOI RETRAITE SOLIDAIRE**, nourricier du fonds SIENNA ACTIONS EMPLOI RETRAITE SOLIDAIRE ISR (Part FS-C)
- **EPSSENS ACTIONS ISR**, nourricier du fonds SIENNA ACTIONS EURO ISR (Part FS-C)
- **EPSSENS ACTIONS INTERNATIONALES**, nourricier du fonds SIENNA ACTIONS INTERNATIONALES (Part FS-C)
- **EPSSENS BAS CARBONE ISR**, nourricier du fonds SIENNA ACTIONS BAS CARBONE ISR (Part FS-C)
- **EPSSENS CARMIGNAC PATRIMOINE ENTREPRISE**, nourricier du fonds « CARMIGNAC PATRIMOINE » (Part A EUR Acc)
- **EPSSENS CARMIGNAC INVESTISSEMENT**, nourricier du fonds « CARMIGNAC INVESTISSEMENT3 5Part A EUR Acc)
- **EPSSENS COURT TERME PLUS ISR**, nourricier du fonds SIENNA COURT TERME ISR (Part FS-C)
- **EPSSENS DEFIS D’AVENIR**, nourricier du fonds SIENNA MEGATENDANCES (Part FS-C)
- **EPSSENS EDR TRICOLORE CONVICTIONS**, nourricier du compartiment « EdR SICAV – TRICOLORE CONVICTIONS » (Action I EUR) de la SICAV Edmond de Rothschild SICAV
- **EPSSENS FLEXI TAUX COURT ISR SOLIDAIRE**, nourricier du fonds SIENNA FLEXI TAUX SOLIDAIRE ISR (Part FS-C)
- **EPSSENS LATITUDE DEFENSIF**, nourricier du fonds SIENNA PERFORMANCE ABSOLUE DEFENSIF (Part FS-C)
- **EPSSENS LATITUDE FLEXIBLE**, nourricier du fonds SIENNA DIVERSIFIE FLEXIBLE MONDE (Part FS-C)
- **EPSSENS OBLIGATIONS MULTI STRAT**, nourricier du fonds SIENNA OBLIGATIONS MULTISTRATEGIES (Part FS-C)
- **EPSSENS R-CO VALOR**, nourricier de la SICAV « R-Co VALOR » (Action F)
- **EPSSENS TRANSITION CLIMAT**, nourricier du fonds SIENNA ACTIONS TRANSITION CLIMAT ISR (Part FS-C)
- **SIENNA ESR ACTIONS BAS CARBONE ISR**, nourricier du fonds SIENNA ACTIONS BAS CARBONE ISR (Part FS-C)

- **SIENNA ESR DIVERSIFIE FLEXIBLE MONDE**, nourricier du fonds SIENNA DIVERSIFIE FLEXIBLE MONDE (Part FS-C).
- **SIENNA ESR OBLIGATIONS IMPACT SOCIAL ISR**, nourricier du fonds SIENNA OBLIGATIONS IMPACT SOCIAL ISR (Part FS-C).